

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 17 août 2020 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

### **Sont présents:**

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale et sec.-trés. adj., agit comme secrétaire d'assemblée.

1 personne assiste à la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **2020-88**

Après lecture, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter l'ordre du jour et laisser le point 13 ouverts.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020**

#### **2020-89**

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter le procès-verbal du 6 juillet 2020.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **3. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2020**

#### **2020-90**

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter les comptes du mois de juillet 2020, au montant de 47 393.95\$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **4. Correspondance**

**Aucune correspondance.**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 478 200 \$ qui sera réalisé le 25 août 2020**

**2020-91**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Aclair souhaite emprunter par billets pour un montant total de 478 200 \$ qui sera réalisé le 25 août 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
R-2019-01	168 200 \$
2017-02	310 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros R-2019-01 et 2017-02, la Municipalité d'Aclair souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE GILBERT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 août 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 février et le 25 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>28 500 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>29 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>29 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>30 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>30 700 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>330 300 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R-2019-01 et 2017-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2020**

### Résolution d'adjudication

**2020-92**

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	17 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 août 2020
Montant :	478 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Auclair a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 août 2020, au montant de 478 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

28 500 \$	1,54000 %	2021
29 100 \$	1,54000 %	2022
29 500 \$	1,54000 %	2023
30 100 \$	1,54000 %	2024
361 000 \$	1,54000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,54000 %

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 2 - CD DES LACS DE TEMISCOUATA

28 500 \$	1,69000 %	2021
29 100 \$	1,69000 %	2022
29 500 \$	1,69000 %	2023
30 100 \$	1,69000 %	2024
361 000 \$	1,69000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,69000 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

28 500 \$	0,95000 %	2021
29 100 \$	1,05000 %	2022
29 500 \$	1,15000 %	2023
30 100 \$	1,25000 %	2024
361 000 \$	1,35000 %	2025

Prix : 98,41300

Coût réel : 1,69907 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie, appuyé par la conseillère Louise Veilleux et résolu unanimement.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Auclair accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 25 août 2020 au montant de 478 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros R-2019-01 et 2017-02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 6. Appel de projet MAMAH

### Volet 4 soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité

2020-93

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités composant l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs se sont engagées avec la firme Visages Régionaux dans le cadre d'une démarche de marketing territorial dont l'objectif vise initier la création d'une marque commune afin contrer la décroissance démographique, la pénurie de main d'œuvre et à attirer de nouveaux investisseurs en faisant notamment la promotion de la région ainsi que des diverses offres d'emploi et d'occasion d'affaires sur le territoire

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**CONSIDÉRANT** les récentes recommandations émises par Visages Régionaux concernant le déploiement de cette marque (au travers des différents canaux de communications existants) qui requièrent un financement complémentaire

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont que la municipalité d'Aclair désigne l'Association de développement de la Vallée des Lacs comme responsable de ce projet et l'autorise à déposer une demande de financement auprès du MAMAH dans le cadre du programme susvisé

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **7. Élection partielle**

#### **Vacance à un poste de conseiller**

Dans le cas des municipalités dont la vacance concerne un ou des postes de conseiller (sans perte de quorum), la ministre exercera son pouvoir de fixer la date du scrutin ultérieurement. Par conséquent, la ministre établira d'ici la fin de l'année 2020 le jour du scrutin de ces élections partielles. Dans ce cas, l'élection serait tenue à l'hiver 2021.

Il est à noter que le Ministère analyse la possibilité que des modifications législatives soient proposées à la ministre, à l'automne 2020, afin que les postes de conseiller vacants au sein des conseils municipaux ne soient pas obligatoirement pourvus d'ici les élections générales 2021. Une telle mesure, pour entrer en vigueur, devrait être adoptée par l'Assemblée nationale.

### **8. Projet asphalte rue du Vieux Moulin**

Il est discuté de s'informer des coûts à d'autres municipalités qui ont fait des travaux d'asphaltages. Par la même occasion, s'informer des prix d'autres produits qui pourraient remplacer l'asphalte. Bruno va s'informer à la rencontre de la MRC de ce soir et Josée a déjà fait des démarches auprès de la ville de Dégelis à ce sujet. Un suivi sera fait à la prochaine séance du conseil de septembre.

### **9. Suivi nettoyage de pluviale et égout.**

En juin nous avons fait nettoyer nos installations le conseil avait trouvé que le montant de la facture était élevé (4 476.64\$). Il avait été demandé de vérifier avec les pompiers s'il ne serait pas possible de faire une partie de ce nettoyage avec leur équipement.

À la suite d'une vérification avec le chef pompier, il nous confirme qu'ils n'ont pas l'équipement pour siphonner les résidus.

Aussi il a été demandé de vérifier si cette dépense était prévue au budget.

Pour ce qui est du poste infrastructure voirie, pour le nettoyage des

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR  
pluviales, la dépense était prévue, par contre pour les infrastructures égout  
la dépense n'était pas prévue. Cela affecte le budget d'environ 1200\$.

## **10. Travaux rue des bouleaux**

Une rencontre avec le directeur des travaux publics est prévue dans les prochaines semaines, ce point va être discuté ainsi que le problème de la rue des Prés.

## **11. Grand ménage bureau municipal**

Depuis déjà 6 ans que nous sommes installés dans nos nouveaux bureaux, nous croyons qu'il est temps de les rafraichir un peu.

Les travaux prévus sont :

- Enlever la bande de papier peint
- Peinturer
- Enlever les tapis dans les 2 bureaux
- Faire nettoyer les systèmes de ventilation et les airs climatisés. Une demande de soumission a été envoyée à M. Majella Vaillancourt inc. la compagnie qui a installé ces équipements ainsi qu'a 5 autres compagnies.

Après vérification avec Mme Josée Huard, elle nous confirme qu'elle serait disponible pour enlever la bande de papier peint et faire la peinture. Pour ce qui est de remplacer les tapis par un autre revêtement on va devoir demander à un entrepreneur. Les travaux seront effectués à la fin août et durant le mois de septembre.

## **12. Délai de clôture (Appel d'offres camion à neige)**

Le délai de clôture pour déposer les soumissions était le 6 août, mais on a dû reporter l'ouverture au 20 août 10h, pour nous permettre de faire des modifications dans la section B (Équipement à neige)

## **13. Affaires nouvelles**

### **a. Patinoire**

- Il est discuté de réparer la patinoire et même s'il était possible de la rapetisser. Danny Lavoie propose de s'occuper de ce dossier avec les membres des Loisirs.

### **b. Comptoir-caisse**

- Il est demandé si le comptoir-caisse allait ouvrir prochainement. Aucune date n'est prévue pour le moment. Par contre, un plastiglas a été installé et l'ordinateur a été changé au courant du mois de juillet.

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

- Mme Véronique Pelletier, directrice de la caisse des Lacs de Témiscouata, va nous contacter bientôt.

### **c. Factures**

- Il est demandé de vérifier les factures de Joseph Dumont, si le transport de l'abrasif est fait.
- Le transport n'est pas encore fait le montant de 9517.88\$ est pour la préparation de l'abrasif. Les autres factures (3661.39\$) sont pour les changements de ponceaux rangs, 10, 12 sud et St-Grégoire Nord.
- Vérifier avec Promutuel si nous avons droit à un escompte (Covid-19). Josée a fait la vérification et cet escompte ne s'applique pas aux Municipalités.

### **d. Nuisance rang St-Grégoire nord**

- Un citoyen explique que dans le rang ST-Grégoire devant une propriété, il y a régulièrement des voitures de stationnées sur le bord de la route. Cela nuit à la circulation. Une lettre sera envoyée au propriétaire.

### **e. Fleurons du Qc**

- Jean-Marie demande si la rencontre concernant les services de consultation en architecture de paysage avait eu lieu. Cette rencontre était prévue le 14 août, mais a été reportée au 28 août en après-midi. Avec M. Martin Bérubé de l'entreprise Pratte Paysage.

### **f. Suivi estimé système chauffage garage**

- On attend une rencontre avec M. Marc Auger.

### **g. Poulailier urbain**

- Ce dossier a été remis à plus tard.

### **h. Dossier Primada**

- Vérifier auprès de Lionel si l'on est encore dans les dates pour la subvention 2020. Ensuite, une nouvelle tentative sera faite pour que la Fabrique profite de cette aide financière pour transformer l'Église en salle multi fonctionnelle.

**Varia :** Bruno fait un petit compte rendu de sa rencontre avec le premier ministre François Legault.

Jean-Marie demande si l'on doit faire une révision du budget avant la fin de l'année.

Un état comparatif des activités de fonctionnement par période

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR**

de 3 mois ce qui nous indique le % disp/du budget par poste. Josée a envoyé à chaque membre du conseil ce rapport pour la période de 9 mois. Résumé au 1 septembre, revenus reste à recevoir 21% et pour les dépenses disponible 35% des montants budgétés.

**Période de question :**

**Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Danny Lavoie que la séance soit levée à 8h10.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
Bruno Bonesso, maire

\_\_\_\_\_  
Josée Dubé, directrice générale  
et secrétaire – trésorière adj.